AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP17-7-74 267775

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté " Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

11 Juillet 1974

Bulletin n° 17 - Juillet 1974

VIGNE

COTE D'OR et SAONE-et-LOIRE

COCHYLIS - EUDEMIS : Le vol a débuté dès le 30 Juin dans le BEAUJOLAIS (ROMANECHE-THORINS) et dès le 3 Juillet en MACONNAIS et en COTE D'OR. Favorisé par les conditions climatiques, ce vol est important.

L'attention des viticulteurs est attirée sur le danger présenté par ces ravageurs, notamment dans les vignes où des attaques ont été constatées au cours du premier vol.

Rappelons que pour obtenir de bons résultets il convient de bien "toucher" les grappes lors du traitement par un réglage adequat des pulvérisateurs.

Le traitement du type curatif est à effectuer dès réception en BEAUJOLAIS et dès le 15 Juillet en MACONNAIS et en COTE D'OR. Consulter les notices des fabricants pour connaître le mode d'action des produits utilisés.

OIDIUM : Un soufrage sous forme poudrage est recommandé dans les situations favorables à la maladie.

Ailleurs l'adjonction de soufre micronisé mouillable à la bouillie anti-vers est conseillée.

MILDIOU : Aucun développement de la maladie n'a été constaté. L'adjonction d'un fongicide anti-mildiou n'est à envisager que pour les vignes atteintes (très peu nombreuses).

ARAIGNEES ROUGES : Localement des populations importantes sont signalées dans des vignes non traitées au printemps ; en présence de graves attaques, ajouter un acaricide spécifique de contact (Ex. dicofol) appelé aussi "acaricide d'été". D'une façon générale les populations d'araignées rouges sont actuellement restreintes en BEAUJOLAIS, MACONNAIS et COTE D'OR. Il est cependant recommandé de surveiller les vignes et d'intervenir le cas échéant comme indiqué ci-dessus.

Dans les vignes traitées au printemps et bien que paraîssant peu menacées actuellement, les populations étant en place, il sera prudent d'utiliser un produit polyvalent (traitement "vers" et acariens) en attendant toute information complémentaire utile relative au traitement acaricide d'été.

YONNE - NIEVRE ; JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE

MILDIOU - OIDIUM : Le dernier traitement recommandé assure la protection ; en l'absence de mildiou, intervenir éventuellement à l'égard de l'oïdium dès les premières manifestations. Effectuer de préférence un soufrage ; à défaut utiliser un soufre micronisé mouillable.

COCHYLIS - EUDEMIS : De prochaines informations seront données concernant ces ravageurs.

ARAIGNEES ROUGES : Surveiller les vignes, et en cas d'attaques importantes, effectuer un traitement spécifique comme indiqué ci-dessus.

P.1450

M A I S

PYRALE : La liste des insecticides "granulés" indiquées dans notre bulletin n° 16 du 1er Juillet est à compléter ainsi :

- parathion : Ecadion granulé (2,5 % m.a.)
- chlorpyrifos : Dursban 1,5 G (1,5 % m.a.)

Ce dernier produit a été autorisé récemment à la vente du fait des résultats itéressants obtenus au cours des essais de ces dernières années.

Compte-tenu de l'importance des vols de papillons et de la présence des premières pontes dans les cultures, il est conseillé d'intervenir dans les zones habituellement infestées dès le stade "fin de cornet" (50 % des panicules mâles visibles).

Ce stade est atteint ou près de l'être dans de nombreuses cultures mais la végétation est irrégulière et variable selon les secteurs de production ; notons qu'elle est rapide actuellement et qu'il faut veiller à ne pas intervenir trop tardivement.

HOUBLON (Note n° 7)

MILDIOU - PUCERONS: Renouveler le traitement fongicide et y ajouter un insecticide efficace contre les pucerons si nécessaire .

T A B A C

Nous signalons aux planteurs de tabac l'apparition des premiers foyers de mildiou dans deux communes d'ALSACE.

Les Ingénieurs concernés :

M. TISSOT - G. FLAMANT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET